AUXILIAIRE AMBULANCIER

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former le futur professionnel aux missions de l'auxiliaire ambulancier ayant pour fonction d'assurer seul, sur prescription médicale, le transport de malades dans un véhicule sanitaire léger, d'être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance et de participer avec lui à la prise en charge d'une urgence.
- Délivrance d'une attestation de formation par l'institut et de l'attestation AFGSU par le CESU 07.

91h
2 sem + 3 jrs stage
24/05 au 06/06/27

9h – 12h30
13h30 – 17h

Tout public

IFPS Privas

Contact

- Fatima LEMAITRE-AJEKNA
  04 75 20 16 02
  fatima.lemaitre-ajekna@ahsm.fr

Prérequis

- Aucun

Formateurs

- **Karine AGIER**
  Cadre de santé
- **Sabine MAUREL**
  Infirmière

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas
- Analyse de la pratique
- Ateliers de simulation

Modalités de suivi et d'évaluation

- QCM, quizz et mise en situation professionnelle
- Emargements
- Certificat de réalisation
- Enquête de satisfaction
- Bilan commanditaire

Tarif et Nombre de stagiaires

- **12 participants**

Un minimum de 6 participants est requis pour le maintien de la session de formation.

- Frais d'inscription : **60 €***
- Coût de la formation : **1 050 €**

Les frais restent dus pour tout désistement une semaine avant le début de la formation.

CONDITIONS D'ACCES A L'ENTREE EN FORMATION

Les candidats doivent fournir :

- L'accord écrit d'une entreprise sanitaire acceptant l'élève 3 jours en stage de découverte
- La copie recto-verso du permis de conduire
- La copie de l'attestation préfectorale délivrée par le préfet, après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R221- 10 du code de la route (s'adresser à la préfecture, service Permis de Conduite) et demander à passer la visite médicale pour la conduite des ambulances
- Un certificat médical de non contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé et attestant l'absence de problèmes locomoteurs, psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre...
- Un certificat médical de vaccinations conformément à l'article L.3111- 4 du code de la santé publique

FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

- 3 jours d'immersion en entreprise
- 7 jours d'apports théoriques et pratiques à l'Institut
- 3 jours d'AFGSU

CONTENU PEDAGOGIQUE

Cette formation porte sur :

- L'hygiène
- Les principes et valeurs professionnelle
- La démarche relationnelle avec les membres de l'équipe et les patients
- Les principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements, des portages et des brancardages
- Les règles du transport sanitaire

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE

- D'assurer seul, sur prescription médicale, le transport de malades dans un véhicule sanitaire léger (VSL) et de participer avec l'ambulancier à la prise en charge d'une urgence.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Pour toute demande spécifique contacter notre référent handicap :
M. Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22